



Plan annuel 2022 d'accessibilité numérique TotalEnergies

Date de première parution : Juin 2022



Adresse postale : 2 place Jean Millier - Arche Nord Coupole/Regnault
92078 Paris La Défense Cedex - T. : +33 (0)1 47 44 45 46

TotalEnergies SE
Société Européenne au capital de 6 601 073 322,50 euros
Siège social : 2 place Jean Millier - La Défense 6 - 92400 Courbevoie - France — 542 051 180 RCS NANTERRE

Table des matières

I. L'accessibilité numérique	3
II. Le Schéma pluriannuel	3
III. Le plan d'action annuel 2022	4
IV. Les contacts	5

Ce document présente le plan d'action annuel de TotalEnergies de l'année 2022 pour l'accessibilité numérique, associé au schéma pluriannuel 2021 – 2023.

I. L'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique signifie que les sites web, les outils et les technologies sont conçus et développés pour que toutes et tous puissent les utiliser, quelle que soit leur façon d'y accéder, quelle que soit leur situation de handicap.

Comme le prévoit l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, TotalEnergies est concernée par l'obligation d'accessibilité de ces services de communication au public en ligne¹.

D'après l'article 1er de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les services de communication au public en ligne sont définis comme « toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de communication électronique, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée ».

Conformément au II de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 précitée, ils comprennent notamment :

- Les sites internet, intranet, extranet ; les progiciels, dès lors qu'ils constituent des applications utilisées au travers d'un navigateur web ou d'une application mobile ;
- Les applications mobiles qui sont définies comme tout logiciel d'application conçu et développé en vue d'être utilisé sur des appareils mobiles, tels que des téléphones intelligents (smartphones) et des tablettes, hors système d'exploitation ou matériel ;
- Le mobilier urbain numérique.

II. Le Schéma pluriannuel

La loi rend obligatoire la publication d'un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans.

Il présente l'engagement de TotalEnergies pour l'accessibilité numérique de ses services de communication au public en ligne pour l'ensemble des utilisateurs, en situation de handicap ou non. Le schéma pluriannuel de TotalEnergies a été rédigé en s'appuyant sur le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)²,

¹ S'agissant d'une entreprise dont le chiffre d'affaire annuel excède le seuil des 250.000 euros prévu par l'Article 2 du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

² Lien vers le RGAA : <https://www.numerique.gouv.fr>

édité par la direction interministérielle du numérique (DINUM). Il est disponible à la consultation.

III. Le plan d'action annuel 2022

L'année 2021 a marqué un tournant pour l'accessibilité numérique, puisque la Compagnie s'est fixée pour ambition d'améliorer l'accessibilité numérique partout et pour tous, en devenant pro-actif et non réactif sur le sujet. Une ambition soutenue par un plan d'action fondé sur 3 axes : acculturation, formation et intégration. En 2021, la priorité était donnée à l'acculturation. En 2022, la priorité est l'intégration progressive du sujet.

a. Acculturation

- Réalisation de nombreuses actions de sensibilisation générale à l'accessibilité numérique (webinaires, partage de supports de communications, ...). Elles ciblent en priorité les collaborateurs TotalEnergies, quel que soit leur métier ou leur entité.
- Activités organisées par et pour le groupe de travail dédié au sujet avec des volontaires de la Compagnie, qui s'engagent dans la mesure du possible. Il s'appuie sur les autres groupes de travail thématiques également mis en œuvre pour apporter des solutions rapides et pérennes aux utilisateurs en situation de handicap auditif, visuel, etc., identifiés au sein de TotalEnergies.
- Partage du site interne « Démonstrateur » visant à communiquer les bonnes pratiques sur l'accessibilité des contenus pour les collaborateurs. Le site est mis à jour régulièrement.
- Accompagnement de responsables de sites internet et les contributeurs lors de la création d'un nouveau site/nouvelle application.
- Partage de la démarche en externe à la demande.
- Participation au groupe de travail Accessibilité Numérique du Manifeste pour l'Inclusion pour partage de bonnes pratiques inter-entreprises

b. Formation

- Mise à disposition d'un module d'e-learning dédié à l'accessibilité numérique à toutes les étapes d'un projet, disponible sur la plateforme de formation interne, en français et en anglais ;

- Organisation de classes virtuelles ouvertes à tous pour faire découvrir l'accessibilité avec les options d'ergonomie disponibles sur les outils Microsoft utilisés à la demande;
- Proposition de formations dédiées aux collaborateurs en situation de handicap et aux collaborateurs susceptibles d'être concernés par l'accessibilité numérique dans leur poste tels que les développeurs ou designers ;
- Rencontres et échanges avec des organismes de formation externes (Simplon, Webforce 3, Avencode ..) pour accueil de stagiaires au sein des équipes digitales et IT de la Compagnie.

c. Intégration

- Proposition d'accompagnement individualisé pour les personnes en situation de handicap n'arrivant pas à naviguer correctement sur les outils digitaux ;
- Travail pour la mise en place d'un partenariat avec les équipes des Ressources Humaines et du service IT et la Cellule VIP pour dépannage et assistance immédiats aux personnes en situation de handicap, soit une prestation « haut de gamme » calquée sur celle apportée aux cadres dirigeants de la Compagnie ;
- Audits progressifs des services de communication en ligne suivis de la publication de la déclaration d'accessibilité sur les pages Accessibilité associées. Les audits seront réalisés en priorité sur les sites internet les plus utilisés ;
- Interventions d'un/une expert(e) accessibilité numérique au cours de certains projets de création de contenus de sites internet et réalisations des tests à la fois techniques et fonctionnels afin d'alerter les parties prenantes sur les correctifs à apporter ;
- Utilisation des couleurs de la charte graphique TotalEnergies, conformes double AA ;
- Utilisation d'un « User Interface » (UI) kit avec une base accessible ;
- Identification de personnes « relai » dans des départements ciblés tels que celui de la formation ou de l'IT

IV. Les contacts

En cas de besoin spécifique ou pour en savoir plus sur la démarche d'accessibilité numérique de TotalEnergies, un canal dédié est disponible : digital.accessibility@totalenergies.com

La démarche lancée est en amélioration continue, qui n'est pas figée. Les idées et retours des collaborateurs sont essentiels pour progresser de la manière la plus agile possible.